

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/06/2012

Réception par le Prefet : 15/06/2012

Publication : 21/06/2012



Conseil Général Haut-Rhin

Communication

à la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Séance du jeudi 14 juin 2012

COMMUNICATION COMITES DE SUIVI SOUTIEN AUX LIEUX DE DIFFUSION ET OPERATEURS CULTURELS

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-5-7-3 du 07 décembre 2011 relative au Budget Primitif 2012 en faveur du Développement Culturel,
- VU l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine des 10 octobre 2011 et 9 mai 2012,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

❖ Donne acte au Président de la communication relative aux Comités de Suivi qui se sont tenus dans le cadre des partenariats entre le Département et :

- Le Centre Rhénan d'Art Contemporain à Altkirch (CRAC)
- Les Dominicains de Guebwiller (Scène conventionnée de Musique)
- Le Centre de Rencontres et d'Echanges Artistiques (CREA - Scène conventionnée pour le jeune public).

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER